

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ Séance du 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BOUSQUET, Maire.

Date de la convocation : 28/08/2026

Présents : Mmes CAZENAVE, CIVERA, LENGART, MIRANDON, RICART, POUYOUNE-HORGUES et PUCHEU-COURTEILLES.

Mrs BOUSQUET, CACHELOU, CARASCO, CAZANAVE, GUEDOT, HILLOU, LABOURDETTE et LOISEAU.

Secrétaire : Mme RICART

46 – Travaux de rafraîchissement du Groupe Scolaire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Depuis le mois de mai 2026, des vagues de chaleur successives ont eu lieu en France, affectant les plus fragiles, dont les enfants ; Concernant l'école de Rébénacq, bien que des ventilateurs aient été mis à disposition dans les classes et le réfectoire, il est nécessaire de renforcer le rafraîchissement du bâtiment, en évitant dans un premier temps de mettre en place des climatiseurs, qui contribuent au réchauffement climatique.

Solution retenue

- Mise en place de brasseurs d'air dans les classes et le réfectoire : Les brasseurs d'air vont apporter une sensation de frais
- Pose d'un store devant la baie vitrée du réfectoire. En évitant la projection directe du soleil dans la pièce, la température à l'intérieur sera moins élevée.
- Pose de volets roulants solaires dans les classes. Les jours de forte chaleur, ils pourront rester baissés ; cela permettra également de laisser les fenêtres ouvertes la nuit sans risque d'intrusion.

Si toutes ces mesures s'avéraient insuffisantes, la commune envisagerait de mettre à disposition un endroit refuge qui serait équipé d'un climatiseur.

Coût total du projet : 12 966,16€ HT

- Brasseurs d'air : 2683,80 €
- Mise en place : 1620 €
- Store réfectoire : 2242,23€
- Volets roulants : 6420,13€

Dans le cadre du dispositif national d'urgence canicule, la commune peut bénéficier du dispositif EDF pour l'achat de matériel de rafraîchissement ; ce dispositif prévoit une aide de 400 euros par

équipement, 10 au maximum. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 30 septembre 2026. Nous concernant l'aide demandée serait de 2683,80 €

Une demande au Fonds Vert (Axe 1 : amélioration passive du confort d'été) peut être déposée pour un financement de 25 % du projet, (hors aide EDF) à savoir 3241,54€.

La commune autofinancerait sur ses fonds propres 7040,82€ soit 54,30 % du coût total.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder aux travaux de rafraîchissement du groupe scolaire 1 route de Nay

Accepte les devis estimatifs arrêtés à la somme de 12 966,16 € HT.

Sollicite les subventions de EDF et du Fonds Vert et à défaut, s'engage à financer sur fonds propres.

Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Michel BOUSQUET